

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190225-D_25_02_19_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2019

Affichage : 28/02/2019

Délibération n°25-02-2019-013

3.1 Acquisitions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du lundi 25 février 2019*

Date de convocation	19 février 2019
Date d'affichage	19 février 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	46 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 février à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des associations de Cherré-Au, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), M. Jean-Yves HERMELINE (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Vincent JUIGNÉ (représentant M. Thierry RENVOIZÉ), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Yves GOULLIER), M. François ROULEAU, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Jeannine VENDÔME (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), M. Dominique EDON (ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves HERMELINE), Mme Sylvie FAVRET, M. Yves GOULLIER (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Janine VENDÔME), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZÉ (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

Secrétaire de séance : Mme Monique CAHU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

SPORTS : CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE – ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Josette JACOB, Vice-présidente en charge de l'Enfance, jeunesse et sports,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes a initié la création d'un équipement aquatique communautaire sur une emprise foncière comprenant les parcelles de l'actuelle piscine d'été de La Ferté-Bernard et un terrain situé aux abords de la piscine couverte qui sera aménagé en parking.

EST INFORME que cet ensemble nécessaire à la construction de l'équipement est constitué des parcelles suivantes :

Zone 1 (piscine découverte et abords) : Référence cadastrale Superficie	AD 57, 56,55 5736 m ²
Zone 2 (abords piscine couverte) Référence cadastrale Superficie	AD 277 et 300 4960 m ²

PREND ACTE que le service des domaines a été consulté et par avis en date du 9 octobre 2018 a déterminé la valeur vénale de ces deux zones, à savoir :

- Zone 1 – 93 €/ m² soit un prix de vente total de 533 448 €,
- Zone 2 – 5 € / m² soit un prix de vente total de 24 800 €.

PREND NOTE que la cession par la ville de la Ferté-Bernard pourrait se faire sur la base de 100 € forfaitaires et symboliques étant donné l'intérêt que représente la réalisation d'un tel équipement pour l'attractivité du territoire et de son bassin de vie.

VALIDE l'acquisition de ces parcelles par la CCHS dont les références sont indiquées ci-dessus pour une surface totale de 10 696 m² (sous réserve le cas échéant des opérations de bornage) au prix de vente de 100 € forfaitaires et symboliques et ce, compte tenu de l'intérêt général attaché au projet communautaire.

DECIDE de poser comme condition essentielle et déterminante de la vente la réalisation du centre aquatique et des parkings attenants.

PREND ACTE qu'à défaut de réalisation dudit équipement par la Communauté de communes, les terrains d'assiette seront rétrocédés à la commune de La Ferté-Bernard selon les mêmes conditions que celles de la présente cession étant précisé que les frais d'acte seraient à la charge de la commune de La Ferté-Bernard.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

MANDATE l'étude de Me Lévêque à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Président ou la 1^{ère} Vice-présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 25 février 2019

Pour extrait conforme

Le 25 février 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

